

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 17 JUIN 2022

N° 2022-08-01

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept juin mai à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués

En exercice : 27  
Présents (mini 9) : 12

Nombre de voix

En exercice : 36  
Présentes : 15  
Exprimées par pouvoirs : 17  
**Total (mini 19) : 32**

**Quorum atteint**

**Délégué.es présents.es**

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
(porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes  
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**9 représentants des communes, EPCI et villes-portes  
(porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX,  
Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Nicole PELOUX,  
Michel ROLLAND, Danielle TOUCHE, Yann TRACOL

**Délégué.es excusé.es ayant donné pouvoir :**

Corinne MOULIN à Claude AURIAS, Christelle RUYSSCHAERT à Sébastien BERNARD, Nicolas DARAGON à Didier-Claude BLANC, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Roland PEYRON à Gilles CREMILLIEUX, Frédéric ROUX à Vincent JACQUEMART, Pierre COMBES à Jean-Jacques MONPEYSSEN, Marlène MOURIER à Nicole PELOUX, Philippe CAHN à Michel ROLLAND, Agnès ROSSI à Gérard TENOUX, Pascale ROCHAS à Danielle TOUCHE

**Délégué.es excusé.es**

Éric RICHARD, Lionel TARDY

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Didier-Claude BLANC est nommé secrétaire de séance.

## Objet : Chargé.e de projet communication, médiation éducative et culturelle – Ouverture de poste

Montant des dépenses PnrBP	2022	2023
Fonctionnement	7 450,92 €	29 263.68 €
Investissement	0 €	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	36 714,6 €	0 €

### Rapport :

La Présidente expose,

Le Parc entre dans une nouvelle phase de son existence. Après la phase de préfiguration et de création (2007-2015), il vient de terminer une phase de construction et d'installation dans le paysage institutionnel (2015-2021). Il doit aujourd'hui entrer dans une phase d'ancrage, de partenariat, de lisibilité et de visibilité au bénéfice des acteurs du territoire : élus locaux, habitants et acteurs socio-professionnels. Il est proposé pour ce faire, et conformément à la feuille de route 2022-2024 approuvée le 28 janvier 2022 de renforcer le rôle du syndicat mixte de gestion du Parc comme acteur de l'innovation, mobilisateur des énergies citoyennes en développant les missions d'éducation à l'environnement et au territoire, de communication et d'ingénierie culturelle afin :

- De permettre le plein déploiement des compétences de la responsable de communication du Parc qui pourra s'appuyer sur de nouveaux moyens pour déléguer des tâches opérationnelles de communication ;
- De permettre au chargé de mission éducation au territoire et à l'environnement d'explorer des actions de sensibilisation auprès de nouveaux publics ;
- De renforcer le rôle de la maison du Parc, auprès du chargé de mission patrimoine et culture grâce à l'appui d'une ingénierie culturelle.

Il vous est donc proposé de créer un poste de chargé de projet « communication, médiation éducative et culturelle » pour une durée de 3 ans, à temps complet. Le Parc sollicitera le financement d'une partie du temps de travail de ce nouvel agent dans le cadre d'un dossier espace valléen portant sur la conception et la réalisation de la prochaine exposition temporaire de la maison du Parc, en cours de rédaction, qui vous sera présenté dans le cadre d'une délibération spécifique.

### Délibération

- ◆ Vu le Code de la Fonction Publique et notamment son article L332-24 ;
- ◆ Considérant la charte et plus précisément son orientation III.4.1 intitulée Garantir la cohérence des politiques territoriales, visant notamment à renforcer le sentiment d'appartenance des habitants au Parc naturel régional des Baronnies provençales, à coordonner, articuler et valoriser les politiques territoriales, à favoriser les complémentarités et les partenariats entre le Parc et les différents acteurs dans la mise en œuvre de la Charte et à organiser et déployer une ingénierie territoriale publique et partenariale
- ◆ Considérant la feuille de route 2022-2024 approuvée le 28 janvier 2022 qui fixe dans son axe transversal « renforcer le rôle du syndicat mixte de gestion du Parc comme acteur de l'innovation, mobilisateur des énergies citoyennes » la priorité suivante : être davantage mobilisateur d'énergies citoyennes grâce à ses missions d'éducation au territoire et de communication

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical



- **Décide** de créer un poste de chargé de projet « communication, médiation éducative et culturelle » à temps complet, pour une durée prévisionnelle de 36 mois à compter de la date d'embauche, pour mener à bien le projet identifié suivant :
  - Participer à la mise en place et à la gestion des projets pédagogiques soutenus par le Parc et contribuer à l'animation et à la coordination d'une partie des projets
  - Mettre en place et coordonner les supports de communication
  - Piloter en appui au chargé de mission patrimoines et culture la conception et le déploiement de la prochaine exposition temporaire de la Maison du Parc :

Et ce à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022

- **Dit** que la rémunération sera au maximum afférente à l'indice brut terminal de la grille indiciaire des attachés ;
- **Précise** que les crédits sont inscrits au budget ;
- **Charge** la Présidente d'assurer, le cas échéant, la publicité de vacance de cet emploi auprès du centre de gestion ;
- **Autorise** la Présidente à pourvoir cet emploi et à signer tout acte relatif à cet objet ;

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Nicole PELOUX

